

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de modifier le dispositif invoqué dans la demande de subvention pour la mise en sécurité du village par l'amélioration de la vidéoprotection. En effet, le département de Bouches-du-Rhône a créé un dispositif « Aide aux équipements pour la sécurité publique » spécifique pour l'aide aux communes à l'installation de vidéoprotection. Une aide sera également demandée à la Région Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60 %, au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique pour la mise en sécurité du village par l'amélioration de la vidéoprotection soit un montant de 120 000 € HT.

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1er semestre 2026,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

• Montant des travaux	:	200 000 €
• Subvention du Conseil Départ. des B.d.R.	:	120 000 €
• Subvention de la Région Sud	:	40 000 €
• Autofinancement communal, le reste, soit	:	40 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération
N°60/2026
Modification de la
délibération N°07/2026
- Demande de
subvention 2026 au
Conseil
Départemental des
Bouches-du-Rhône et
à la Région Sud pour
la mise en sécurité du
village par
l'amélioration de la
vidéoprotection –
Modification du
dispositif.

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,